

Des chemins pour une adaptation transformationnelle des territoires du Grand Paris

Nathalie Blanc^{1,*}, Éléonore Genest² et Lydie Laigle³

¹ Géographie, CNRS, UMR LADYSS, Paris, France

² Géographie, Université Paris Cité, LIEPP, Paris, France

³ Sociologie, Université Paris-Est, CSTB, Paris, France

Reçu le 16 janvier 2023. Accepté le 3 octobre 2024

L'adaptation au changement climatique est une question abordée à de nombreuses reprises dans nos colonnes. Une journée a été organisée par NSS-Dialogues en 2008 et a donné lieu à la publication d'un dossier sur cette thématique en 2010 (Vol. 18, n° 3). Un article de Guillaume Simonet a été publié entre-temps (Vol. 17, n° 4), mettant en exergue la polysémie de cette expression et les difficultés de mise en œuvre de politiques publiques pour y répondre. Le présent article met en avant deux manières de l'envisager : l'adaptation « fonctionnelle », qui met l'accent sur les infrastructures et des solutions basées sur la nature, et l'adaptation « transformationnelle » qui s'appuie sur les interactions entre groupes sociaux et milieux, pouvoirs publics et collectifs citoyens. À partir de recherches conduites à Plaine Commune et Ivry-sur-Seine, les autrices montrent que c'est au sein des mouvements associatifs et de l'économie sociale et solidaire que les prémices d'une adaptation transformationnelle peuvent se trouver, même si les solutions incrémentales fondant une adaptation fonctionnelle demeurent encore dominantes.

La Rédaction

Résumé – Les pratiques et représentations de l'adaptation au changement climatique sont transformées, ces dernières années, en réponse à l'urgence écologique grandissante. Toutefois, notre recherche enseigne que l'adaptation conçue dans les projets urbains du Grand Paris est le plus souvent envisagée sous un angle d'adaptation fonctionnelle des interfaces entre le végétal, l'eau et les sols, sans tirer parti des initiatives de transition menées dans ces territoires. La capacité transformatrice des acteurs locaux sur les chemins de transition socioécologique et démocratique à l'échelle locale s'en trouve amenuisée. Or, cette seconde signification donnée au terme d'adaptation envisagée comme adaptation « transformationnelle », conjuguant des bifurcations dans les interactions avec les milieux et les relations entre collectivités et citoyens, acquiert une place plus importante dans les recherches académiques et les mouvements professionnels et sociaux qui militent en faveur d'une adaptation plus structurelle des sociétés aux changements climatiques.

Mots-clés : adaptation / participation / changement climatique / initiatives citoyennes / transition socioécologique

Abstract – Pathways towards transformational adaptation of the Greater Paris areas/territory. Climate-change adaptation practices and representations have evolved in recent years in response to the growing ecological emergency. However, our research shows that adaptation as conceived in the urban projects of Greater Paris, is most often considered from a functional adaptation angle, through the interfaces between plants, water and soils, without taking advantage of the transition initiatives being carried out in these territories. The transformative capacity of local actors on the pathways towards socio-ecological

* Auteur correspondant : nathali.blanc@wanadoo.fr

^a N. Blanc est également associée à l'Université Paris Cité et au Centre des Politiques de la Terre.

and democratic transition at the local level is thus diminished. However, the second meaning given to the term adaptation, considered as ‘transformational’ adaptation combining bifurcations in interactions with the environment and relations between communities and citizens, is acquiring a more significant place in academic research and in professional and social movements that advocate for a more structural adaptation of societies to climate change.

Keywords: adaptation / participation / climate change / citizen initiatives / socio-ecological transition

Les visions de l’adaptation au changement climatique évoluent depuis une dizaine d’années. Elles appellent « les activités humaines à s’adapter aux territoires » plutôt que l’inverse et impliquent « une remise en question des objectifs de l’action publique en place, des trajectoires de développement envisagées, voire du rapport à la nature » (Simonet, 2016). Toutefois, notre recherche¹ enseigne que l’adaptation conçue dans les projets urbains, au travers d’approches systémiques des interfaces entre le végétal, l’eau et les sols, est le plus souvent envisagée sous un angle d’adaptation fonctionnelle, définie comme l’ajustement des écosystèmes et des formes urbaines aux variations climatiques des milieux, appréhendée à l’origine par le terme d’adaptation-état (Bassett et Fogelman, 2013 ; Simonet, 2016). L’adaptation fonctionnelle apporterait des réponses fondées sur les services rendus par la nature et les infrastructures, mais sans associer à ces réponses les contributions citoyennes à des initiatives de transition menées dans ces territoires. La capacité transformatrice des acteurs locaux (Martin *et al.*, 2020) sur des actions et des démarches d’adaptation qui s’inscriraient dans des chemins de transition socioécologique et démocratique à l’échelle locale s’en trouverait amenuisée. Or, cette seconde signification donnée au terme d’adaptation, envisagée comme adaptation « transformationnelle », acquiert une place plus importante dans les recherches académiques et les mouvements professionnels et sociaux qui militent en faveur d’une adaptation plus structurelle et démocratique des sociétés aux changements climatiques.

Nous formulons l’hypothèse que cette seconde approche transformationnelle de l’adaptation implique de considérer les changements à l’œuvre, d’une part, dans les interactions des différents groupes sociaux avec les milieux et, d’autre part, dans les relations entre collectivités et citoyens au fondement d’une transition socioécologique qui prend place dans la lutte contre les

injustices induites par le changement climatique (Laigle et Racineux, 2017). Cette recherche vise à analyser quelles seraient les bifurcations essentielles à opérer pour passer d’une adaptation fonctionnelle par ajustements incrémentaux à une adaptation transformationnelle prenant en compte les changements dans l’habitabilité des milieux. Aujourd’hui, bon nombre d’articles scientifiques et de retours d’expériences témoignent du caractère limitatif et peu opérant des actions d’adaptation fonctionnelle au regard des enjeux de société et de justice que soulève l’adaptation aux changements climatiques. En outre, les approches de l’adaptation transformationnelle, qui restent assez vagues et peu précises, ont rarement été mises à l’épreuve d’expérimentations et de terrains concrets (Vermeulen *et al.*, 2018). Analyser les changements à l’œuvre dans les démarches d’adaptation à travers le prisme de cette notion nous permet d’en préciser les fondements, les enjeux scientifiques et politiques.

Cet article traite de ces questions en les explorant à partir des enseignements d’une recherche menée en 2021 sur les trajectoires d’adaptation au changement climatique des territoires du Grand Paris et leurs potentialités à être enrichies par des dynamiques citoyennes et associatives de transition socioécologique s’organisant en parallèle des grands projets urbains. Un premier terrain est celui de Plaine Commune, intercommunalité qui promeut une vision systémique et démocratique de l’adaptation fondée sur la régénération des écosystèmes et l’activation de compétences locales en faveur d’une transition socioécologique circulaire et solidaire. Sur ce terrain, nous avons traité plusieurs questions : est-ce que cette volonté affichée par la collectivité et les instruments d’action publique mis en place à cet effet (traductions de ces exigences dans les plans locaux d’urbanisme et plans climats, appels à initiatives citoyennes...) transforment les conceptions de l’adaptation véhiculées par les opérateurs urbains (aménageurs, paysagistes, architectes-urbanistes...) et les manières de les intégrer dans les projets urbains ? Quels sont les éléments significatifs qui témoignent des avancées réalisées vers une adaptation transformationnelle, mais aussi des limites rencontrées par ces opérateurs urbains ? C’est pourquoi, dans cette étude de cas, nous avons focalisé notre attention sur ces acteurs, en analysant les changements des conceptions et des pratiques d’adaptation dans plusieurs projets urbains tels ceux de l’Île-Saint-Denis, Chapelle-Charbon, Docks de Saint-Ouen et Stains.

¹ Cette recherche CAPCLIM (CAPabilités d’adaptation au changement CLIMatique), lauréate de l’appel à projet Bâtiment et Ville Durables en 2021-22, a été financée par le CNRS et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Cet article a également bénéficié du soutien apporté par l’ANR et l’État au titre du programme d’investissements d’avenir dans le cadre du LABEX LIEPP (ANR-11-LABX-0091, ANR-11-IDEX-0005-02) et de l’IdEx Université Paris Cité (ANR-18-IDEX-0001).

Le second terrain est celui de la commune d'Ivry-sur-Seine qui a constitué une assemblée citoyenne pour le climat et une démarche participative de coconstruction des actions d'adaptation et de transition socioécologique. Pendant plus d'un an, des associations, des experts et des citoyens locaux ont été sollicités pour participer à l'élaboration des visions et des actions d'adaptation, en organisant des ateliers de travail, un vote citoyen et des délibérations avec les élus. En quoi ces formes d'interaction et d'engagement réciproque entre citoyens, associations et élus font-elles évoluer les visions de l'adaptation à l'échelle locale et les manières de les mettre en œuvre? Dans quelle mesure les élus et leurs services, par ces interactions et ces délibérations avec les associations et les citoyens, peuvent-ils faire avancer ou susciter une adaptation transformationnelle? Quelles en sont les caractéristiques et les limites? C'est pourquoi, dans cette étude de cas, nous avons centré l'analyse sur ces acteurs.

Dans une première partie, nous traitons du cadre théorique de l'adaptation au changement climatique en insistant plus particulièrement sur la distinction récente entre adaptation fonctionnelle et adaptation transformationnelle. Dans une deuxième partie, nous rendons compte des méthodes employées et des terrains étudiés. La troisième partie présente nos résultats de recherche en deux temps. Le premier temps concerne les modalités d'intégration des questions d'adaptation par les opérateurs urbains, notamment les aménageurs, le second valorise la tentative citoyenne de traitement de l'adaptation au changement climatique soutenue par la commune d'Ivry-sur-Seine. Une quatrième et dernière partie comprend des éléments de discussion quant aux cas d'étude.

L'adaptation au changement climatique, un cadre de pensée

L'adaptation au changement climatique acquiert une importance grandissante en raison de la fréquence accrue d'événements climatiques graves: canicules, feux de forêts, inondations, tempêtes. L'adaptation a tout d'abord été caractérisée par l'ajustement aux impacts climatiques (GIEC, 2007) dans une perspective de protection vis-à-vis des aléas climatiques et des vulnérabilités associées. Dès son cinquième rapport, paru en 2014, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) met en garde contre les réponses technologiques qui ne sont pas les seules à devoir être prises en compte. En outre, les sciences humaines et sociales soulignent que les scénarios et les horizons temporels choisis (2030, 2050 et 2100) dans les études prospectives climatiques élaborées par les sciences du climat ne favorisent pas l'action publique car ils renforcent une incertitude paralysante (Simonet et Salles, 2014). Des

recherches scientifiques mettent en question la pertinence de mécanismes (institutionnels, techniques, financiers) en place pour traiter de l'adaptation (Pelling, 2011).

La notion d'adaptation, appréhendée progressivement par les sciences humaines et sociales, s'articule autour de deux idées essentielles (Laigle, 2018): l'urgence à reconsidérer les interactions entre les sociétés humaines et les systèmes écologiques, et la nécessité de prendre en compte l'influence des actions anthropiques sur la dégradation des milieux.

L'adaptation, depuis 2014, renvoie à une approche transformationnelle (GIEC, 2014) et intègre une dimension sociétale qui se rapporte aux possibilités humaines d'engager une transformation des relations aux milieux et aux possibilités des sociétés de traduire cette transformation dans les pratiques d'aménagement, de vie et de délibération démocratique. Selon les derniers rapports du GIEC (2023), l'adaptation transformationnelle s'appuie sur une grande diversité d'acteurs au sein desquels figurent les gouvernements, mais aussi les communautés locales, les acteurs privés et associatifs, dont le rôle est indéniable, puisque l'adaptation n'a pas de réponse unique mais dépend des environnements locaux, naturels et sociaux. En parallèle, l'ONU publie, depuis 2014, les «*Adaptation Gap Reports*» (AGR). Le dernier, publié en 2020, souligne que les écosystèmes les plus sensibles et les enjeux d'équité et de justice environnementale sont encore peu pris en compte dans les différentes stratégies nationales d'adaptation.

Plusieurs articles scientifiques parus dans des revues internationales ont mentionné certains des attributs distinctifs de ces deux types d'adaptation, fonctionnelle et transformationnelle, notamment en précisant ce qu'apporte la notion de «*transformation*» à l'analyse de l'adaptation lorsqu'elle s'applique aux réponses apportées par les sociétés et les acteurs des villes aux changements climatiques (Pelling *et al.*, 2015; Henrique et Tschakert, 2021; De Rosa *et al.*, 2022). Prenant en compte ces travaux, l'adaptation transformationnelle implique de reconsidérer les actions humaines sur les milieux à l'aune des dégradations écologiques et des injustices sociales ou environnementales qu'elles révèlent ou engendrent (Klinsky et Mavrogiani, 2020). Elle suppose aussi d'instaurer de nouveaux partages de savoirs et de délibérations entre les institutions et les citoyens (Ziervogel *et al.*, 2022), de nouvelles valeurs et éthiques de justice et le renouvellement des cadres de référence de l'urbanisme (Bertrand et Simonet, 2012) à partir de l'appréhension des écosystèmes et des paysages saisis dans leurs multiples dimensions patrimoniales, anthropiques, écologiques, identitaires et sociales (Tab. 1). En outre, l'adaptation au changement climatique ne peut se conscientiser et se réaliser sans

Tab. 1. Comment distinguer l'adaptation fonctionnelle et transformationnelle ? (source : [Laigle et Moreau, 2018](#)).

Type d'adaptation	Adaptation fonctionnelle	Adaptation transformationnelle
Éthique et valeurs	<ul style="list-style-type: none"> – Responsabilité par rapport aux risques et vulnérabilités engendrés par le changement climatique – Compensation des préjudices subis – Justice distributive « compensatrice » – Justice réparatrice des dommages subis sans instaurer des changements dans les gouvernances et arbitrages démocratiques sur la répartition des pouvoirs de transformation des milieux 	<ul style="list-style-type: none"> – Responsabilités historiques différenciées des pays sur la détérioration du climat – Reconnaissance des injustices climatiques : ceux qui ont le moins détérioré le climat en subissent le plus les incidences défavorables – Agir collectivement sur les causes des dérèglements climatiques et composer d'autres manières d'être au monde : attention portée aux humains et aux non-humains et à leurs interactions – Justice environnementale et transition socioécologique plus juste
Rapports aux milieux et habitabilité	<ul style="list-style-type: none"> – Milieux considérés comme des ressources – Procéder à des ajustements des milieux aux conditions climatiques changeantes (nouvelles infrastructures, solutions fondées sur la nature...) – Approche techniciste du vivant et des écosystèmes, fondée sur la capacité technique à maîtriser la nature et les services rendus aux sociétés humaines – Séparation nature/culture 	<ul style="list-style-type: none"> – Habitabilité et attachement aux milieux – Rapport sensible, expérientiel et cognitif à l'évolution des milieux – Interactions « nature »/culture – Reconnaissance des rapports de domination dans les pouvoirs de transformation des milieux – Reconnaissance de la dépossession d'une partie des communautés locales du pouvoir de défendre leurs habitats et rapports aux milieux – Effort pour repenser les liens subtils et fragiles entre humains et non-humains et les réactiver dans les trajectoires d'adaptation
Savoirs mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> – Recours à des savoirs d'expertise pour déployer des solutions techniques d'adaptation – Diffusion des innovations et des politiques techniques sans mobiliser les savoirs citoyens – Dissociation des savoirs vernaculaires des savoirs experts 	<ul style="list-style-type: none"> – Capitalisation des savoirs situés par observation et connaissance des milieux ; savoirs incorporés dans les pratiques humaines réagencées aux milieux – Partage des savoirs et de leur mise en pratique – Articulation des savoirs vernaculaires et des savoirs experts – Droit à l'expérimentation associative – Recours à la délibération et aux sciences participatives
Gouvernance démocratique	<ul style="list-style-type: none"> – Parlement des sages – Gouvernance par institutions et collectivités – Démocratie représentative éclairée – Promotion de solutions adaptatives génériques – Pouvoir transformatif des citoyens non intégré aux actions d'adaptation 	<ul style="list-style-type: none"> – Parlement des invisibles – Interactions entre le politique et les dynamiques citoyennes de mobilisation et d'expérimentation – Démocratie participative – Pouvoir transformatif citoyen générateur d'initiatives de transition socioécologiques dans les territoires – Maillage des expériences de transition des acteurs locaux (collectivités, opérateurs urbains, citoyens) ouvrant des voies nouvelles d'adaptation

considérer les territoires (la singularité de leurs histoires, de leurs cultures et de leurs milieux, mais aussi des dynamiques d'acteurs citoyens et politiques qui les animent) dans lesquels elle s'inscrit. À l'échelle de la ville, elle ne se limite pas au seul ajustement des infrastructures et des morphologies urbaines.

Sans pouvoir synthétiser en quelques lignes la différence entre l'adaptation fonctionnelle et l'adaptation transformationnelle, il est important d'indiquer certains des attributs différenciant ces deux types d'adaptation. Le [tableau 1](#) précise des critères d'analyse à prendre en compte pour caractériser la distinction, mais aussi les voies de passage d'une adaptation fonctionnelle à une adaptation transformationnelle. Les critères mentionnés ne sont pas exhaustifs puisqu'ils n'intègrent pas les dimensions socioéconomiques et sociotechniques. Ils se centrent sur les critères les plus pertinents pour rendre compte des résultats de notre recherche et sont tirés de la littérature, dont une partie a été citée plus haut.

Méthodes et terrains

Dans une recherche précédente financée par l'ADEME, nous avons montré la pertinence d'une approche par l'adaptation transformationnelle pour comprendre les apports spécifiques des acteurs associatifs et citoyens dans les processus d'adaptation de certaines villes franciliennes ([Pommerieux *et al.*, 2021](#)). Cette recherche a mis en évidence, chez ces acteurs, une relation au milieu particulièrement sensible au vivant (maintien ou régénération d'une biodiversité...) et à la défense des espaces végétalisés autour du travail avec la terre et les matériaux recyclés, du réemploi et de l'alimentation.

La présente recherche, CAPCLIM (CAPabilités d'adaptation au changement CLIMatique), financée par le CNRS et le CSTB, en lien avec le projet CIVIC ACT 2 (mobilisations collectives, politiques publiques et inégalités socioenvironnementales), supportée par le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP), interroge la capacité des opérateurs urbains, notamment ceux qui transforment les documents d'urbanisme et façonnent les projets urbains, à incorporer ou non des conceptions novatrices de l'adaptation autour d'une pensée écologique de l'aménagement et de ces capacités associatives et citoyennes étudiées dans les recherches précédentes. Assiste-t-on à une refondation de l'aménagement dans une perspective écologique ([Berdoulay et Soubeyran, 2020](#))? Comment cette dernière renouvelle-t-elle la conduite de projet et les démarches locales d'adaptation ([Bertrand et Fouqueray, 2017](#))? Par quels modes de délibération avec les habitants et les acteurs locaux (associatifs...), quels croisements entre les savoirs de ces acteurs et les

compétences des différents professionnels de l'urbanisme et des collectivités ([Compagnon, 2018](#)), quelles valeurs et significations accordées à l'adaptation et à son rôle dans une transition socioécologique conçue ou non de façon plus juste? Ce questionnement renvoie aux critères d'analyse mis en évidence dans le tableau ci-dessus (éthiques et valeurs, rapports aux milieux et habitabilité, savoirs mobilisés, gouvernance démocratique) en vue d'identifier les voies de passage vers une adaptation transformationnelle.

Nos cas d'étude se situent dans la métropole du Grand Paris, intercommunalité dense et urbaine qui regroupe 131 communes et 7,2 millions d'habitants. Le choix des terrains vise à éclairer la diversité des dynamiques d'adaptation au changement climatique selon les territoires. Nous avons privilégié dans le cas de CIVIC ACT 2 des communes aux trajectoires sociopolitiques différenciées ([Blanc *et al.*, 2024](#)). Ce travail s'est poursuivi dans le cadre de la présente enquête contrastant Plaine Commune, un territoire de la banlieue nord de Paris, pauvre et terre d'accueil de migrations, en grande transformation urbaine en lien avec les Jeux olympiques 2024, le 18^e arrondissement de Paris aux nombreux chantiers, et Ivry-sur-Seine, une commune de la banlieue sud, également paupérisée et en transformation, mais qui mise notamment sur une dynamique citoyenne et associative pour éclairer la transition socioécologique. Ainsi, la recherche s'est appuyée sur une petite dizaine de projets urbains menés en région parisienne et des démarches climat plus délibératives et participatives soutenues par certaines collectivités territoriales² telles qu'à Ivry-sur-Seine. Nous avons réalisé une quinzaine d'entretiens avec des acteurs des projets urbains sur les territoires de l'intercommunalité de Plaine Commune et de la ville de Paris, dans la mesure où ces collectivités ont renouvelé leurs plans climats et leurs Plans locaux d'urbanisme intercommunal (PLUi) en intégrant davantage l'adaptation au changement climatique et en édictant de nouvelles exigences dans ce sens en direction des aménageurs, des architectes, urbanistes et paysagistes.

Les projets sélectionnés se situent à des stades différents de réalisation, certains étant déjà en fonctionnement (Docks de Saint-Ouen, Batignolles), d'autres en phase d'étude (PNRU³ de Stains), d'autres encore en phase de livraison (Chapelle Charbon et écoquartier de L'Île-Saint-Denis), ce qui nous a permis d'analyser comment l'adaptation est prise en compte dans ces différentes phases de projets et dans des environnements urbains distincts (proches de la Seine, de grandes

² Par conséquent, les responsables politiques et techniques des communes, EPCI, départements, régions en sont une cheville ouvrière.

³ Programme national de rénovation urbaine.

infrastructures routières ou dans des quartiers en renouvellement urbain).

Des professionnels et des acteurs associatifs impliqués dans ces projets ont été interrogés afin d'analyser dans quelle mesure leurs apports respectifs ont été pris en compte, sous-estimés ou mis de côté dans la conduite de projet, parmi lesquels : aménageurs (Paris Métropole Aménagement pour les quartiers de Batignolles et de la Chapelle), bureau d'études (OGI pour La Chapelle Internationale et campus Condorcet Aubervilliers...), architectes et urbanistes (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris...), paysagistes (Inuits, Atelier Bivouac, atelier Osty...), associations (zone sensible de Saint-Denis, réseau d'Assistance à Maîtrise d'Usage [AMU], La Fabrique des impossibles Aubervilliers), Économie Sociale et Solidaire-ESS (Halage Île-Saint-Denis...), la chargée de mission développement durable et agenda 21 de la ville de Stains (jardins familiaux...), etc. Les techniques d'enquête ont été variées et plurielles. Outre les entretiens, des visites de projets urbains et de projets associatifs ont été réalisées avec les acteurs initiateurs. Nous avons également conduit une analyse documentaire : révision des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), plans climat, politiques d'adaptation des collectivités, actions de sensibilisation et de mise en œuvre de l'adaptation (par exemple dans les cours d'école à Paris).

Enfin, nous avons suivi les démarches pour le climat pendant un an à Ivry-sur-Seine en interviewant une vingtaine d'acteurs concernés (élus, services de la ville, associations...) et en participant à huit ateliers de concertation thématiques et assisté à deux réunions publiques autour de l'arbitrage des propositions citoyennes par les élus.

La troisième partie centrée sur les résultats de recherche traite des transformations en cours dans les savoirs des métiers de l'urbanisme et des paysages, et de la tentative citoyenne d'implication dans l'adaptation au côté des municipalités, mais aussi des obstacles pour les intégrer dans les projets urbains conduits par les aménageurs et les villes.

Résultats. La prise en compte de l'adaptation dans les plans locaux d'urbanisme et les projets urbains du Grand Paris

Le premier temps de cette troisième partie aborde la manière dont Plaine Commune intègre, dans ses documents d'aménagement, une vision de l'adaptation pensée dans une perspective de transition socioécologique qui sous-tend des changements du métier d'aménageur, ainsi que des expérimentations initiées

par des associations. Toutefois, la traduction opératoire de cette vision de l'adaptation s'opère lentement et la gouvernance décisionnelle des projets urbains incorpore peu ces expérimentations. En somme, la prise en compte d'une adaptation transformationnelle est marginale.

Les orientations des politiques intercommunales d'adaptation : l'exemple de Plaine Commune

Le PLUi de Plaine Commune⁴, approuvé par délibération du conseil de territoire, le 25 février 2020, et le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)⁵ intégré au PLUi⁶ témoignent d'une évolution dans les conceptions de l'adaptation en accordant une importance aux espaces verts, à l'économie circulaire et à l'agriculture urbaine. La régénération urbaine et végétale du territoire est orientée de manière à permettre des initiatives dont les habitants, les associations et les acteurs de l'économie sociale et solidaire (réemploi, agriculture urbaine, floriculture, alimentation locale, fertilisation des sols...) sont à l'origine. Outre la sollicitation de ces acteurs, l'intercommunalité multiplie les préconisations en direction des aménageurs, notamment sur les interfaces entre l'eau, le végétal, les sols et le cadre bâti. L'urbanisme se trouve repensé en tenant compte des cycles du vivant, des biotopes et de leur imbrication aux milieux aménagés. Ce PADD inscrit ainsi l'adaptation dans une perspective de transition écologique et de « territoires apprenants » en valorisant les compétences locales, les synergies entre la collectivité et les aménageurs, d'une part, la collectivité et les milieux associatifs et citoyens, d'autre part. Pour l'instant, toutefois, l'hybridation entre ces deux axes d'un aménagement « adaptatif » et d'une écologie circulaire et sociale reste émergente. Nous allons en analyser les principales raisons en exposant les transformations dans les savoirs mobilisés par les aménageurs, bureaux d'études, architectes et paysagistes, mais aussi les limites dans l'évolution des modes de

⁴ https://plainecommune.fr/fileadmin/user_upload/Portail_Plaine_Commune/LA_DOC/PROJET_DE_TERRITOIRE/PLUI/PLUi_Exutoire/TOME_1-RAPPORT_DE_PRESENTATION/1-6_Justification_des_choix.pdf. Plaine Commune est un établissement public territorial situé en Seine-Saint-Denis qui rassemble 9 villes à la frontière nord de Paris : Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains et Villetaneuse.

⁵ Le PADD détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic.

⁶ https://plainecommune.fr/fileadmin/user_upload/Portail_Plaine_Commune/LA_DOC/PROJET_DE_TERRITOIRE/PLUI/DocDeReference-PLUI_WEB.pdf.

gouvernance et de conduite de projet qui intègrent finalement peu les expérimentations associatives de l'écologie sociale et circulaire émergente.

Quelles évolutions dans les savoirs mobilisés par les aménageurs, architectes et paysagistes ?

Les approches du paysage imprègnent progressivement les milieux des aménageurs et des bureaux d'études qui travaillent pour les collectivités comme la ville de Paris et l'intercommunalité de Plaine Commune. Toutefois, l'acculturation est lente en raison de la séparation de l'attribution des espaces à aménager confiés à chaque intervenant du projet urbain et de l'approche techniciste et économique qui persiste au sein des métiers de l'aménagement.

Certains bureaux d'études et aménageurs acquièrent progressivement des compétences pour intégrer les approches du paysage et les interfaces entre le végétal, l'eau et les sols dans leurs missions. Depuis une dizaine d'années, les approches du paysage mobilisées dans les projets urbains accordent une plus grande attention aux écosystèmes, au vivant (espèces animales et végétales), aux rapports entre humains et non-humains, voire dans certains cas à l'histoire de l'anthropocène terrestre (effets sur la résilience au changement climatique du comblement des cours des fleuves pour construire des infrastructures terrestres...) [Arrif *et al.*, 2011].

Toutefois, les acteurs interviewés reconnaissent que, sans une volonté forte de la maîtrise d'ouvrage de la part des villes et des collectivités, la traduction opératoire de ces enjeux d'adaptation dans les pratiques d'aménagement se fait lentement et de façon sectorisée. Selon ces acteurs, c'est la collectivité qui peut, par le biais d'une ZAC et de son PLU (Plan local d'urbanisme), affirmer des exigences d'aménagement qui vont dans le sens de l'adaptation : gestion des eaux pluviales, pourcentage de pleine terre, taux de végétalisation et de zones d'ombrage, etc. Sans ambitions affichées dans ces programmes de la maîtrise d'ouvrage, les autres acteurs de l'aménagement se trouvent cantonnés à appliquer des spécifications techniques diminuant l'artificialisation, l'effet d'albédo et favorisant une orientation des bâtiments limitant les apports de chaleur.

En vue de favoriser leur contribution à l'adaptation au changement climatique, les bureaux d'études interviennent davantage sur des missions de diagnostics pré-opérationnels, de gestion des eaux pluviales, de dépollution des sols et, plus récemment, de conseils en conception d'espaces verts et de végétalisation. Toutefois, les bureaux d'études insistent sur les freins qu'ils rencontrent pour apporter une contribution pertinente à l'adaptation au changement climatique. D'une part, les

études d'impact sont très peu actualisées. Selon plusieurs bureaux d'études et paysagistes interviewés, il conviendrait donc de revoir « le phasage des études dans le temps du projet, en les réactualisant tous les deux ou trois ans afin d'intégrer ces évolutions du climat dans le projet d'aménagement. Il faut se donner les moyens de mieux anticiper le changement climatique à l'échelle locale et d'ajuster le projet au fur et à mesure ». D'autre part, du fait d'une insuffisante participation des habitants, notamment, « on nous demande souvent de faire des espaces publics évolutifs qui puissent être transformés au bout de cinq ans ». Il y a donc une réflexion à mener sur la possibilité de rendre la conduite du projet plus itérative afin de ne pas cantonner les bureaux d'études à une vision technicisée de l'adaptation et de leur donner les moyens d'intégrer de nouveaux enjeux d'adaptation (liés à l'habitabilité des milieux et aux pratiques des habitants) au fur et à mesure du déroulement du projet.

De telles questions renvoient à la place accordée à l'expérimentation et aux retours d'expériences dans la dynamique du projet. Or, « sans outil de suivi et de rémunération adéquat, il est difficile d'être incité à l'expérimentation et de traduire en acte l'adaptation dans le projet urbain ». Leur rémunération ayant été divisée par deux en quinze ans, les bureaux d'études ont de moins en moins de temps à consacrer à chaque projet pour examiner les différentes solutions possibles. En outre, ils peuvent être confrontés à des architectes-urbanistes ou à des paysagistes qui privilégient l'esquisse et l'esthétisme de leur projet au détriment de son usage et de son appropriation par les habitants et de son entretien-exploitation au cours du temps.

Une gouvernance participative et une réflexion sur les usages qui font défaut

Les acteurs interrogés ont conscience que la question de l'adaptation ne peut être traitée sans poser celle des usages et des pratiques urbaines, notamment dans l'espace public, mais qu'ils sont peu armés pour y répondre. D'après eux, la contribution citoyenne à l'adaptation peut progresser tant les habitants sont en demande d'espaces verts et d'espaces publics plus apaisés. Les bureaux d'études et les aménageurs mentionnent une tendance de fond marquée par une pression citoyenne croissante. Dans ce contexte, les citoyens pourraient être davantage associés à l'identification des problèmes vécus face aux dérèglements climatiques dans leur territoire et aux consultations sur les projets.

Les élus « attachent beaucoup d'importance aux retours des riverains et ils ont de plus en plus conscience de la multiplication des usages dans les espaces publics (terrasses, recharges de trottinettes, aires de rafraîchissement et de lien social...), surtout depuis la pandémie de

COVID-19». Ils sont amenés à traiter de nouvelles questions, par exemple celles du « genre et des espaces publics » et des « inégalités de sexe, de génération, d'appartenance sociale... face à la capacité d'adaptation au changement climatique ».

Ces acteurs reconnaissent que la place et le statut de la participation dans la conduite de projet urbain ne sont pas satisfaisants et qu'ils ne disposent pas de données suffisantes sur le fonctionnement social et urbain du quartier, les vécus climatiques des habitants et les pratiques et modes d'habiter qu'ils pourraient déployer. Ces acteurs reconnaissent aussi que la participation est souvent faussée ou dévoyée par le format employé (des réunions publiques, des ateliers de travail...) qui ne touche que très faiblement les habitants du quartier, et encore moins les femmes ou les jeunes⁷.

Des aménageurs, tels Paris & Métropole Aménagement, font évoluer leurs modes de conduite de projet en développant des démarches d'urbanisme transitoire et de diagnostic partagé avec les habitants en amont des projets, et organisent des ateliers professionnels avec les directions de la ville (voirie, écoles, espaces verts...) afin de construire une vision itérative des ambitions du projet. Paris & Métropole Aménagement a, par exemple, sollicité des paysagistes travaillant avec les habitants pendant trois ans, par exemple l'Atelier Bivouac sur le projet de la Chapelle Charbon, afin de coconstruire la configuration du parc⁸. Toutefois, peu de propositions des habitants ont finalement été retenues dans le projet final, en raison d'une conduite du projet ne permettant pas de discuter ces propositions dans les orientations d'aménagement paysagé arbitrées par les urbanistes paysagistes et les directions de la ville. Si la conduite de projet des aménageurs incorpore des formes plus processuelles et contributives d'implication des habitants⁹, ces expérimentations apprenantes ne sont pas toujours prises en considération par les acteurs impliqués dans la gouvernance décisionnelle des projets urbains. La conduite de projet se caractérise par une participation éphémère des habitants et des associations, dont les

apports en phase d'urbanisme transitoire sont peu capitalisés.

Les dynamiques transformationnelles s'en trouvent amenuisées en raison, d'une part, d'une disjonction entre des savoirs sur le vivant et les écosystèmes mobilisés par les équipes projets et des savoirs et pratiques des habitants peu considérés, et, d'autre part, d'une imperméabilité entre une gouvernance processuelle et contributive naissante et une gouvernance décisionnelle peu intégratrice des retours d'expériences des habitants.

En parallèle de ces projets urbains, les collectivités telle Plaine-Commune soutiennent des projets d'adaptation portés par le milieu associatif et celui de l'ESS en faveur d'une transition socioécologique. Ces projets inventent d'autres manières de régénérer et de recycler les terres et les ressources par la mobilisation des compétences locales associatives, l'insertion par l'emploi et la mise en synergie des initiatives comme celles de Halage, de La Ferme des Possibles et La Fabrique des impossibles¹⁰ associant culture, écologie, art et science. Ces initiatives permettent de développer de nouvelles filières locales autour de la fertilisation des terres, de la transformation des déchets verts et organiques, de l'agriculture urbaine et des boucles alimentaires. Mettant les savoirs citoyens et les expérimentations apprenantes au centre, ces initiatives contribuent à l'émergence de connaissances construites en interaction directe avec les milieux et au développement d'une éthique de responsabilité socioenvironnementale fondée sur des communautés de pratiques de régénération urbaine et écologique autour du travail de renaturation. Ces initiatives sont portées par une gouvernance transformative de l'agir collectif intégrant des capacités citoyennes dans les logiques d'adaptation. Elles sont cependant rarement intégrées dans les projets urbains réalisés à proximité, ce qui restreint leur influence sur les modes de conduite et de gouvernance des projets des aménageurs. Leur portée transformationnelle s'en trouve limitée.

Ces dernières années, certaines collectivités ont multiplié les initiatives visant à rendre les citoyens acteurs de l'adaptation, soit en les intégrant dans des démarches « climat » de plusieurs mois conjuguant réflexions et propositions citoyennes comme à Ivry-sur-Seine, soit en les sollicitant par différents dispositifs tels que des académies pour le climat, des appels à idées pour la végétalisation des cours d'écoles et des rues, un atelier de travail autour de la révision du PLU Bioclimatique, comme à Paris.

L'adaptation est dorénavant reliée aux perceptions sensibles des citoyens sur les évolutions environnementales

⁷ Ces catégories de population sont celles qui participent généralement le moins aux réunions publiques et locales sur les projets urbains. Les modes de communication et de langage employés, souvent « experts » ne correspondent pas à leur façon de communiquer et ils n'ont souvent pas le temps et les possibilités concrètes d'y être associées. À l'inverse, des habitants devenus « experts » participent à de nombreuses consultations et sont quelquefois la seule caution citoyenne de la réunion.

⁸ www.atelierbivouac.com/projets/chapelle-charbon-2/.

⁹ Les habitants étant amenés à dialoguer autour de maquettes et de mobiliers urbains en bois agencés dans l'espace selon des fonctions sociales et ludiques souhaitées et expérimentées en pratique.

¹⁰ www.halage.fr/; www.laresidencesociale.org/la-ferme-des-possibles/; <https://www.lafabriquedesimpossibles.com/lassociation/presentation/>.

des milieux, aux savoirs partagés sur le changement climatique dans les territoires et à la prise de conscience par les différents acteurs de leurs « contributions conjointes à la mise en place d'actions d'adaptation qui aient un sens commun, une portée pratique et palpable, et des réalisations visibles » selon les termes du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Paris. En somme, l'action publique conçoit moins l'adaptation comme l'un des axes de ces politiques (urbaines, environnementales...) que comme une politique à part entière qui repose sur une citoyenneté active. Certes, ce changement de perspective n'est à l'œuvre que dans une minorité de collectivités, mais c'est une tendance qui se dessine et qui progresse.

Résultats. La prise en compte de la parole habitante et associative à Ivry-sur-Seine

La grille de lecture décrite dans la partie théorique peut être mise à l'épreuve du territoire d'Ivry-sur-Seine. Quelle est la prise en compte des héritages et des spécificités de ce milieu vivant, des valeurs des habitants, des savoirs des acteurs des territoires qui peuvent constituer des potentiels de régénération urbaine dans une perspective d'adaptation transformationnelle ? Comment la revalorisation du cadre de vie et du paysage est-elle un vecteur de transition écologique et d'intégration sociale (Blanc et Glatron, 2005) ? Enfin, quelles sont les valeurs et les pratiques liées à la citoyenneté et à la justice sociale et environnementale qui guident l'action municipale, et comment peuvent-elles être instruites dans des démarches climats ? Ce second temps de la troisième partie expose la démarche citoyenne aussi bien que les résistances rencontrées.

Déroulé de la démarche de consultation citoyenne

En juin 2021, la municipalité lance une Assemblée citoyenne climat intitulée « Pour le climat, à Ivry, on agit ! ». L'objectif est de faire participer les citoyens à des ateliers ciblés sur des thèmes spécifiques où ils proposent des projets pour faire avancer la commune dans l'adaptation et la transition socioécologique. Plusieurs phases rythment cette démarche : la première phase est caractérisée par une imprégnation des thématiques durant l'été 2021 avec des rencontres organisées dans les maisons de quartier. À l'issue de cette phase, des ateliers thématiques sont proposés par diverses associations ivryennes : atelier 1 « Écologie et féminisme » ; atelier 2 « Se déplacer – mobilités et aménagements » ; atelier 3 « Économiser – mix énergétique et rénovation thermique » ; atelier 4 « Réduire – réemploi, recyclage et

déchets » ; atelier 5 « Se nourrir – alimentation de qualité et accessible à tout.es » ; atelier 6 « Cohabiter – biodiversité, nature et eau en ville » ; atelier 7 « Agir et accueillir – migrant.es climatiques » ; atelier Marat Parmentier « Tous les thèmes » ; et enfin un atelier complémentaire sur la thématique « Produire local – Agriculture urbaine et Petite serre ». Enfin, des propositions émanant de ces ateliers sont votées en décembre 2021 pour travailler à leur mise en place durant le mandat du maire. Outre les maisons de quartier, l'espace Gérard-Philippe, autre lieu géré par la commune, est un véritable espace d'information interactif où les habitants peuvent échanger, poser des questions, proposer leurs idées et étudier la faisabilité de leurs projets. Selon le maire d'Ivry, « 400 [personnes] ont participé aux ateliers », ce qui a permis aux habitants et aux associations d'exprimer leurs propositions.

Selon les deux responsables de l'assemblée citoyenne climat, cette démarche a contribué à bâtir la stratégie territoriale d'adaptation de la ville au changement climatique. Les habitants ont pu participer de différentes manières :

- De juin à fin août 2021, en assistant à diverses activités culturelles orientées vers le thème du climat, organisées dans les quatre maisons de quartier de la ville ;
- De septembre à octobre, en participant aux 7 ateliers thématiques organisés dans l'espace Gérard-Philippe et en proposant des projets à mettre en place ;
- En octobre, en participant à l'atelier mené avec le comité du quartier Marat-Parmentier.

Pour mobiliser ces habitants, l'équipe municipale privilégie l'affichage dans les rues, la *newsletter* de la mairie et une information diffusée *via* les quatre maisons de quartiers (implantées dans les différents « quartiers politiques de la ville ») qui accueillent une population majoritairement féminine et défavorisée. Les associations de la ville ont également été ciblées par le biais d'un envoi de courriels les invitant à participer. En utilisant ces différents canaux de communication, la mairie cherche à faire participer la population ivryenne la plus large et diverse possible.

Les maisons de quartiers ont, en effet, vocation à s'adresser à une population spécifique, plutôt fragile économiquement et socialement, comme l'explique l'un des directeurs de maison de quartier :

« Implantées sur les territoires prioritaires dans les quartiers, c'est aussi pour travailler au plus près de la population qui est la plus éloignée des institutions, la plus éloignée du débat public avec des problématiques sociales, que ce soit économique, au niveau de l'emploi et du logement... ».

Ce public des maisons de quartier est peut-être moins engagé sur les questions de société, de climat, comme l'explique un autre directeur de maison de quartier :

« C'était très pauvre, les gens sont loin de ça [des enjeux climatiques et de la convention climat organisée par la mairie]. [...] Ils ont d'autres priorités, c'est d'aller manger, et de trouver une école pour leurs enfants. »

Ce public n'est d'ailleurs pas le même que celui assistant au comité de quartier (organe de participation citoyenne se réunissant dans ce même lieu) :

« Sur Ivry Port, c'est deux publics différents. Il y a très peu de gens du comité de quartier qui fréquentent la maison de quartier, il y a très peu de gens de la maison de quartier qui vont au comité de quartier [...] [C'] est plus un comité de quartier qui est très approprié par des gens qui sont en opposition avec la ville [...] Ils ne sont pas très contents de ce que fait la ville sur Ivry Confluences, par exemple. Donc, il y a beaucoup d'architectes [...]. Il y avait une partie des gens qui viennent sur le comité de quartier qui était sur une liste d'opposition à la mairie, par exemple en 2020. »

Ainsi, plusieurs types d'engagements citoyens sont ciblés par les services de la ville pour participer à l'assemblée citoyenne climat : certains, qui ne sont pas particulièrement intéressés, de prime abord, aux questions d'environnement, d'adaptation de la ville au changement climatique (plutôt défavorisés socialement), d'autres qui viennent participer aux organes de réflexion sur la ville tel le comité de quartier (et qui ont une formation, un métier proche de ces questions). Il faut ajouter les membres d'associations ivryennes venant défendre les thématiques de leur association lors des ateliers de concertation.

Ces disparités expliquent le rôle attribué aux maisons de quartier par la mairie au début de l'Assemblée citoyenne climat. Elles occupent une place spécifique au sein de la ville d'Ivry-sur-Seine : leur vocation est de travailler sur les questions d'accès aux droits de populations en difficulté, de parentalité, mais aussi de tisser le lien social au sein de la commune avec des habitants particulièrement fragilisés et souvent exclus des formes d'expressions citoyennes. Selon la coordinatrice des maisons de quartier, il s'agissait de ne pas exclure ces habitants du dispositif de sensibilisation promu par la ville d'Ivry *via* des activités liées aux enjeux climatiques. D'où l'importance d'une « première partie » de sensibilisation avant d'amorcer la deuxième phase organisée autour d'ateliers de concertation :

« C'était une partie d'imprégnation du sujet [...]. Effectivement, ça ne parle pas à tout le monde, et donc l'idée c'était qu'on ne parte pas directement pour récupérer des propositions, etc., mais qu'on fasse toute une partie d'imprégnation d'échanges, pour un peu lancer la réflexion. »

Le format de cette sensibilisation est assez varié :

« Chaque maison de quartier s'est appropriée ce sujet-là à travers des activités, des conférences-débats où ils ont invité des gens. Donc ça, c'était sur toute la partie appropriation du sujet, on va dire, où nous, on a joué ce rôle-là cet été-là. »

Cette sensibilisation s'apparente à un dispositif d'éducation populaire. L'une des enquêtées utilise le terme : « Notre entrée, c'est plutôt ça vous concerne et de façon pas académique, on va dire, mais en mode éducation populaire en passant par les activités. » Les quatre maisons de quartier ont fait appel à un collectif de plasticiennes locales et à une bénévole de l'association La fresque du climat pour faire réaliser au public des différentes maisons de quartier quatre « fresques » : des « maquettes éducatives » réalisées avec « des matériaux de récupération » de façon à « représenter de façon ludique, mais claire, ces phénomènes [humains ayant un impact sur le réchauffement climatique] ». Un de nos enquêtés veut croire à la vocation émancipatrice de l'éducation populaire pour faire connaître aux individus les enjeux d'adaptation :

« On a toujours travaillé dans une démarche d'éducation populaire. Comment on met à disposition des habitants du quartier des outils pour construire collectivement, pour réfléchir collectivement. Ça passe beaucoup par la pratique culturelle [...] nous, notre travail, c'est comment on arrive à faire émerger et à créer une prise de conscience, une réflexion collective sur le fait que ces enjeux-là [les enjeux climatiques] touchent tout le monde. Des plus aisés aux plus précaires. »

Favoriser la participation citoyenne, notamment chez ceux qui se sentent les moins légitimes, pourrait correspondre à cette utilisation de l'éducation populaire aux enjeux climatiques. La mairie a l'objectif de créer une « culture de la participation » des habitants d'Ivry-sur-Seine, comme l'explique la coordinatrice des maisons de quartier :

« Et l'idée, c'est de mettre en place une culture de la participation qui permette justement au plus grand nombre et à ceux qui se sentent le moins légitimes d'y participer aussi parce que ça fait plusieurs années [...] qu'on ne consulte pas juste les gens pour des projets, mais vraiment sur des politiques publiques. »

Le regard contrasté des habitants et acteurs associatifs sur ce dispositif

Cependant, si les acteurs associatifs (notamment de l'économie sociale et solidaire) sont particulièrement présents aux ateliers de concertation, leur discours n'en est pas moins critique. Les acteurs de la gestion des déchets et du réemploi, par exemple, sont sceptiques, comme en témoigne la tonalité du document qu'ils

distribuent lors de l'atelier « Réduire, réemploi, recyclage » :

« À l'occasion de la première édition de la démarche « Pour le climat, à Ivry on agit ! », la Pagaille a des choses à vous dire ! Pour une meilleure répartition des éco-contributions ! Des moyens pour les recycleries locales ! Pour une vision sociale de l'écologie ! Pour un vrai engagement de la mairie en faveur du réemploi ! LISEZ NOS REVENDICATIONS ET SOUTENEZ-NOUS AUPRÈS DE LA MAIRIE !¹¹ »

Une autre association, le collectif3R, en procès contre le SYCTOM (syndicat de gestion des déchets) gérant l'incinérateur situé sur la commune, a, elle aussi, un regard critique sur les dispositifs de consultation d'associations, pour élaborer des plans :

« Cela fait des années que j'assiste à des réunions du PRPGD¹², c'est beaucoup de bla-bla et de réunionnite pour peu de réalisations ; parce qu'il n'y a pas de "moyens" et pas d'argent, c'est-à-dire pas de volonté politique à tous les échelons. C'est là-dessus qu'il faut se battre. L'argent et les emplois¹³. »

Selon un autre membre de la même association, c'est le manque d'argent alloué par les pouvoirs publics à la sensibilisation à des alternatives (par exemple, la collecte des biodéchets, pour les composter) qui constitue un « sabotage¹⁴ » des initiatives associatives permettant la transition vers une société moins carbonée. Car, du côté de la mairie, c'est une solution « macro » et technique (l'usage d'un méthaniseur – supposant des investissements de grande ampleur) qui est priorisée, tandis que, du côté de l'association, c'est une solution « micro » (qui nécessiterait un travail d'information et de sensibilisation des habitants par des médiateurs) qui est mise en avant, avec des composteurs de quartiers où les habitants apporteraient leurs déchets organiques. La position du maire d'Ivry-sur-Seine comme représentant de territoire au sein du SYCTOM¹⁵ (agence métropolitaine des déchets ménagers en Île-de-France), qui gère les centres de tri, incinérateurs et méthaniseurs du territoire, favorise peut-être le choix d'une solution « macro » et technique, par rapport à une solution plus « micro », proposée par le secteur associatif. La soirée de restitution¹⁶ des propositions citoyennes collectées lors des ateliers,

organisée par la mairie d'Ivry, afin de les prioriser et de préparer le vote en ligne, illustre également les interrogations de nombreux habitants : les questions sur les choix politiques en matière de végétalisation, de gestion des déchets, de mobilités douces sont nombreuses...

Ainsi, la prise en compte, par les pouvoirs publics, de la parole habitante et associative est questionnée par les principaux concernés, qui ont une expérience sur l'habitabilité des milieux. Par exemple, certaines propositions de l'association C3R (réduire le tonnage de l'incinérateur de la commune) ont seulement été prises en compte par la mairie, mais au prix d'un contentieux en justice¹⁷ où cette association s'est alliée à une autre, de dimension nationale, Zéro Waste France : dans ce cas-ci, ce n'est pas la consultation qui a permis de prendre en compte la parole associative. L'autre proposition, qui était le pendant de la réduction du tonnage de cette installation, à savoir la collecte des biodéchets, est donc évacuée.

Discussion : une adaptation transformationnelle émanant des milieux associatifs et de l'économie sociale et solidaire

Les architectes-urbanistes et paysagistes mobilisent des savoirs du vivant et des écosystèmes afin de concevoir les projets urbains de telle sorte qu'ils puissent contribuer à une régénération écologique autant qu'urbaine. Certes, ces savoirs témoignent au sein de ces professions d'une sensibilisation plus grande aux évolutions des milieux et aux interactions êtres humains-milieux dans le temps long. Cependant, ils ne sont pas suffisamment articulés aux possibilités d'habitabilité dans les espaces aménagés et à la diversité des modes d'habiter. Dès lors, ils ne contribuent pas vraiment à un changement des rapports aux milieux dans les équipes projets des aménageurs dans lesquelles prédominent des savoirs liés à l'écologisation mais aussi à la technicisation du vivant.

Cela est en partie dû à la rigidité des formes de gouvernance, sous contrainte de coûts et de délais pour les aménageurs comme le politique, mais aussi au fait que celles-ci sont peu inclusives des apports du travail associatif mené avec les habitants sur l'écologisation des modes d'habiter, et peu ouvertes aux savoirs des habitants qui ont déjà accumulé des expériences de

¹¹ « La Pagaille à la Conf' Climat ! », 06/10/2021.

¹² Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets.

¹³ Collectif 3R, entretien, juin 2022.

¹⁴ Collectif 3R, entretien, novembre 2020.

¹⁵ « Les membres du Comité syndical », www.syctom-paris.fr/le-syctom-1/gouvernance/les-membres-du-comite-syndical.html.

¹⁶ Le 10 novembre 2021, environ 80 personnes étaient présentes pour assister à cette rencontre, réunissant le maire, les élus, les techniciens de la mairie.

¹⁷ « Deux jugements sur trois rendus contre la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry : de la déception mais pas de résignation », 21/04/2021, <https://collectif3r.org/deux-jugements-sur-trois-rendus-contre-la-reconstruction-de-lincinérateur-divry-de-la-deception-mais-pas-de-resignation/>.

pratiques d'adaptation au changement climatique au cours de leurs trajectoires de vie.

Cette distanciation de la maîtrise d'ouvrage, en particulier des aménageurs, vis-à-vis des situations vécues par les habitants et des résistances au quotidien qu'ils déploient par des pratiques ordinaires d'agentivité aux milieux et de sociabilité, explique pourquoi la maîtrise d'ouvrage est peu armée pour intervenir, dans la conduite des projets urbains, sur les injustices sociales et climatiques enchevêtrées. Les cadres de l'action aménagiste se trouvent, de ce fait, peu influencés par une éthique de la responsabilité environnementale et sociale. C'est pourquoi les dimensions transformationnelles restent limitées.

En parallèle, les initiatives engagées par les milieux associatifs et soutenues par les collectivités locales (intercommunalités et villes), liées à la végétalisation et la refertilisation des terres, au réemploi des déchets verts et organiques, aux boucles alimentaires, sont mises en œuvre dans l'esprit de favoriser la réinsertion sociale par les métiers de la transition écologique, la mobilisation des compétences locales des habitants et leurs inscriptions dans des trajectoires professionnalisantes ayant une utilité sociale et écologique. Fondées sur l'éducation populaire, des démarches collectives pour l'émancipation et la transformation sociale écologique, ces initiatives sont porteuses d'un autre rapport au milieu et à l'agir, ainsi que d'une éthique de justice. Toutefois, elles restent minoritaires et invisibilisées, peu inscrites dans les projets urbains et les politiques climatiques des villes et des collectivités (à part quelques exceptions), ce qui limite leur pouvoir transformatif à l'échelle des territoires de projets.

L'exemple d'Ivry-sur-Seine illustre les aspects transformatifs qui peuvent être soutenus par une ville engagée dans la constitution d'une assemblée citoyenne pour le climat. L'écosystème territorial devient le lieu d'un apprentissage collectif d'une marche vers l'adaptation transformationnelle selon des modalités variées de cogouvernance. En effet, les politiques d'adaptation et de cogouvernance climatique émergent comme un effet dynamique cumulatif des interactions entre le public, le privé, la société civile et un environnementalisme ordinaire. D'un côté, la cogouvernance « descendante » opère par le biais de mécanismes formels de participation (généralement prédéterminés et de portée limitée). De l'autre, la cogouvernance « ascendante » par l'entremise de canaux et d'influences informels joue un rôle plus important, difficile à évaluer. Les idées, les valeurs et les pratiques des associations et des milieux environnementalistes interagissent avec les politiques officielles. Ces interactions informent, élargissent et compliquent l'élaboration des politiques, alors même que les associations mettent souvent en évidence les impacts locaux et les

préoccupations en matière de justice climatique. Si certains acteurs traitent de gouvernance collaborative où les politiques publiques et l'environnementalisme ordinaire associatif s'engagent de manière productive, des associations pointent vers des conflits d'intérêts et d'objectifs, dénonçant un certain *greenwashing*. L'adaptation transformationnelle, qui nécessite la mise en place de nombreuses plateformes d'intermédiation avec de nouveaux acteurs, fait émerger de nouvelles formes de négociation territorialisée entre autorités publiques, associations et citoyens. En ce sens, nos travaux éclairent les enjeux d'une convergence entre des littératures scientifiques et non académiques distinctes sur la gouvernance (climatique) et les mobilisations (environnementales).

Conclusion

Notre recherche montre que les démarches d'adaptation qui façonnent les formes urbaines sont peu mises en dialogue avec les démarches qui intègrent les expérimentations associatives et citoyennes. Les démarches pragmatiques d'exploration de nouvelles activités locales écologiquement viables et réalisées dans un esprit coopératif autour de l'économie circulaire, du réemploi, de l'agriculture urbaine et de l'autonomie alimentaire, prémices d'une adaptation transformationnelle, sont davantage observées dans le milieu associatif et celui de l'économie sociale et solidaire, sans toujours pouvoir réussir à imprégner les projets urbains. Les projets urbains suivraient ainsi une logique adaptative incrémentale et fonctionnelle sans scénario de rupture dans les trajectoires territoriales et les « démarches participatives », tandis que les initiatives de transition menées par les milieux associatifs et de l'ESS seraient fondées sur des potentialités de régénération écologique des territoires mobilisant des savoirs locaux, des interactions entre les expérimentations engagées et des inventions démocratiques dans les dynamiques d'action collective.

Ne mobilisant ni les mêmes savoirs ou les mêmes compétences (synergies entre les savoirs experts et vernaculaires...), ni les mêmes relations entre les collectivités et les citoyens, ces démarches n'offrent pas les mêmes réponses aux enjeux sociaux de l'adaptation. Les unes comptent sur l'adaptation des formes urbaines pour réduire les inégalités sociales et générationnelles d'exposition et de résilience aux risques climatiques. Les autres génèrent des dynamiques d'action collective propices à la montée en « capacité » des habitants et des acteurs associatifs afin de coconstruire des actions d'adaptation en mobilisant des compétences locales et démocratiques contributrices de transition. On assisterait ainsi à l'émergence de trajectoires ou de chemins d'adaptation différents ; d'un

côté, ceux suivis dans les projets urbains, de l'autre ceux initiés par les acteurs associatifs en relation avec les collectivités, sans que les conditions de concertation et d'hybridation entre les deux n'aient été pensées ni mises en œuvre.

Références

- Arrif T., Blanc N., Clergeau P., 2011. Trame verte urbaine, un rapport Nature-Urbain entre géographie et écologie, *Cybergeo : Revue européenne de géographie/European journal of geography*, 574, 1-23, <https://doi.org/10.4000/cybergeo.24862>.
- Bassett T.J., Fogelman C., 2013. Déjà vu or something new? The adaptation concept in the climate change literature, *Geoforum*, 48, 42-53, <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2013.04.010>.
- Berdoulay V., Soubeyran O., 2020. *L'aménagement face à la menace climatique. Le défi de l'adaptation*, Grenoble, UGA Éditions.
- Bertrand F., Fouqueray T., 2017. Un Parc Naturel Régional en apprentissage : enseignements d'une démarche d'adaptation aux changements climatiques des actions en faveur de la biodiversité, *Norôis*, Presses universitaires de Rennes, 47-61, <https://doi.org/10.4000/norôis.6224>.
- Bertrand F., Simonet G., 2012. Les trames vertes urbaines et l'adaptation au changement climatique : perspectives pour l'aménagement du territoire, *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, hors-série 12, <https://doi.org/10.4000/vertigo.11869>.
- Blanc N., Glatron S., 2005. Du paysage urbain dans les politiques nationales d'environnement et d'urbanisme, *Espace géographique*, 34, 1, 65-80, www.cairn.info/revue-espace-geographique-2005-1-page-65.htm.
- Blanc N., Gallez C., Genest É., Antolinos-Basso D., Chiche J., Rochard H., 2024. Prendre en charge les inégalités environnementales. Le rôle contrasté des mobilisations collectives dans quatre communes du Grand Paris, *Développement Durable & Territoires*, 15, 2, <https://doi.org/10.4000/12hq6>.
- Compagnon D. (Ed.), 2018. Participation locale et appropriation citoyenne, in AcclimaTerra, Le Treut H. (Ed.), *Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires*, Éditions Région Nouvelle-Aquitaine, 397-413, www.acclimaterra.fr/wp-content/uploads/2021/10/Rapport-AcclimaTerra-2018-Chap15-Participation-locale.pdf.
- De Rosa S.P., de Moor J., Dabaieh M., 2022. Vulnerability and activism in urban climate politics: an actor-centered approach to transformational adaptation in Malmö (Sweden), *Cities*, 130, 103848, <https://doi.org/10.1016/j.cities.2022.103848>.
- GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), 2007. *Bilan 2007 des changements climatiques. Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* [Équipe de rédaction principale, Pachauri R.K., Reisinger A. (Eds)], Genève, GIEC, www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ar4_syr_fr.pdf.
- GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), 2014. *Changements climatiques 2014. Rapport de synthèse. Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* [Sous la direction de l'équipe de rédaction principale, Pachauri R.K., Reisinger A. (Eds)], Genève, GIEC, www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR_AR5_FINAL_full_fr.pdf.
- GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), 2022. *Climate change 2022: impacts, adaptation, and vulnerability. Contribution of working group II to the sixth assessment report of the intergovernmental panel on climate change* [Pörtner H.-O., Roberts D.C., Tignor M., Poloczanska E. S., Mintenbeck K., Alegria A., Craig M., Langsdorf S., Lösschke S., Möller V. *et al.* (Eds)], New York, Cambridge University Press, <https://doi.org/10.1017/9781009325844>.
- GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), 2023. *Summary for policymakers. Climate Change 2023: synthesis report. Contribution of working groups I, II and III to the sixth assessment report of the intergovernmental panel on climate change* [Core Writing Team, Lee H., Romero J. (Eds)], Geneva, IPCC, 1-34, <https://doi.org/10.59327/IPCC/AR6-9789291691647.001>.
- Henrique K.P., Tschakert P., 2021. Pathways to urban transformation: from dispossession to climate justice, *Progress in Human Geography*, 45, 5, 1169-1191, <https://doi.org/10.1177/0309132520962856>.
- Klinsky S., Mavrogianni A., 2020. Climate justice and the built environment, *Buildings & Cities*, 1, 1, 412-428, <https://doi.org/10.5334/bc.65>.
- Laigle L., Racineux N., 2017. *Initiatives citoyennes et transition écologique : quels enjeux pour l'action publique ?* CGDD, Thema, <https://www.notre-environnement.gouv.fr/IMG/pdf/ma20-20in96d7.pdf>.
- Laigle L., 2018. Quels apports de la notion d'Anthropocène à la justice climatique ?, in Beau R. (Ed.), *Penser l'Anthropocène*, Paris, Presses de Sciences Po, 467-485, <https://doi.org/10.3917/scpo.beaur.2018.01.0467>.
- Laigle L., Moreau S., 2018. *Justice et environnement. Les citoyens interpellent le politique*, Gollion (Suisse), Infolio.
- Martin A., Armijos T., Coolsaet B., Dawson N., Edwards G., Few R., Gross-Camp N., Rodriguez L., Schroeder H., Tebboth M.G.L., White C.S., 2020. Environmental justice and transformations to sustainability, *Environment: Science and Policy for Sustainable Development*, 62, 6, 19-30, <https://doi.org/10.1080/00139157.2020.1820294>.
- Pelling M., 2011. *Adaptation to climate change: from resilience to transformation*, Abingdon/New York, Routledge.
- Pelling M., O'Brien K., Matyas D., 2015. Adaptation and transformation, *Climatic Change*, 133, 113-127, <https://doi.org/10.1007/s10584-014-1303-0>.
- Pommerieux M., Blanc N., Laigle L., Tonnelat S., 2021. Capabilités et adaptation en Île-de-France. De la difficulté à intégrer les capabilités dans les plans locaux d'adaptation au changement climatique, *Natures Sciences Sociétés*, 29, 2, 185-197, <https://doi.org/10.1051/nss/2021032>.
- Simonet G., 2016. De l'ajustement à la transformation : vers un essor de l'adaptation ?, *Développement durable et territoires*, 7, 2, <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.11320>.
- Simonet G., Salles D., 2014. Eau et changement climatique sur la Garonne moyenne : l'adaptation en négociation, *Sud-Ouest Européen*, 37, 53-62, <https://doi.org/10.4000/soe.1080>.
- Vermeulen S.J., Dinesh D., Howden S.M., Cramer L., Thornton P.K., 2018. Transformation in practice: a review of empirical cases of transformational adaptation in agriculture under climate change,

Frontiers in Sustainable Food Systems, 2, 65. <https://doi.org/10.3389/fsufs.2018.00065>.

Ziervogel G., Enqvist J., Metelerkamp L., van Breda J., 2022.
Supporting transformative climate adaptation: community-level

capacity building and knowledge co-creation in South Africa,
Climate Policy, 22, 5, 607-622, <https://doi.org/10.1080/14693062.2020.1863180>.

Citation de l'article : Blanc N., Genest É., Laigle L., 2024. Des chemins pour une adaptation transformationnelle des territoires du Grand Paris. *Nat. Sci. Soc.*, 32, 4, 450–463. <https://doi.org/10.1051/nss/2025016>